

INTER 87



F.S.U.

Section FSU des personnels du Conseil général

Tout courrier : Hôtel du Département

11, Rue François Chénieux

CS 83 112 87031 LIMOGES CEDEX 1

☎ 05 44 00 10 17 / Fax 05 44 00 12 46 / ✉ fsu@cg87.fr

Permanence tous les jeudis et vendredis

toute la journée

CAP DU 30/01/2014 / PROTESTATION

Le contrat social a déjà été écorné de manière unilatérale (temps partiel, don du sang, formations longues...). Pour ces CAP 2014, la direction a décidé de s'affranchir en catégorie A, des règles écrites du contrat social. Les fiches d'attribution de points pour l'accès au grade relevant de la logique d'emploi (pour les cadres A et pour la promotion de B vers la catégorie A) ont été complétées par les DGA et non par les chefs de service. De plus une évaluation notation a été faite par dessus celle de la hiérarchie de la direction d'un pôle.

Les élus FSU en CAP ont protesté. L'administration a déclaré que "la notation n'était pas l'affaire des syndicats". Ces propos nient le mandat des élus du personnel en CAP, dont c'est une des fonctions essentielles. Voilà une nouvelle page du contrat social arrachée ; un contrat qui engage pourtant l'administration, les personnels et les syndicats **Nul ne peut décider qu'il n'est pas tenu par ce contrat. C'est une question de morale et de respect de l'engagement de chacun.**

Le contrat social a pour vocation d'améliorer les rapports sociaux dans une collectivité. Il a vocation à progresser, pas à régresser. Son évolution symbolise la place donnée à la parole des salariés et à leurs représentants.



En 2010, nous avions, avec la CGT appelé à un mouvement social « la grill party », qui avait

permis, même si cela a pris du temps de renouer le dialogue.

Et les engagements pris par la suite sur la protection sociale, sur le COS, la loi sur la résorption de la précarité par notre employeur sont des points positifs. **Mais comment interpréter ce « coup de grisou » ? Le contrat social serait il à nouveau menacé ?**

Suite à la diminution du nombre d'avancements en 2014, cette question est légitime. Si nous avons la chance d'avoir un emploi, c'est l'inquiétude qui règne chez une majorité de collègues sur l'avenir de nos salaires, de nos retraites, mais aussi tout simplement celui de nos proches, face au chômage et aux politiques d'austérité gouvernementales qui continuent.

Devrons-nous ressortir les barbecues et les banderoles pour faire bouger les choses au Conseil général ? Nous le ferons, si cela est nécessaire, comme nous l'avons toujours fait.

Mais nous espérons que la raison l'emportera, que le dialogue social sera au rendez vous dans les mois qui viennent : sur les avancements et la mobilité, le respect des ratios de promus promouvables, les temps partiels, le droit aux formations longues....

L'immense majorité des salariés du Conseil général et leurs représentants sont très engagés pour assurer auprès de la population, et des élus locaux, les services définis par la politique départementale.

Cela a été reconnu de multiples fois, ils méritent aujourd'hui que le contrat social ne régresse pas mais qu'on y ajoute de nouvelles pages progressistes.

CAP DU 30/01/0201 / COMPLEMENTS ET RECTIFICATIONS

Plusieurs oublis ou erreurs se sont glissés dans le tract du bilan de la CAP, et cela à l'insu du rédacteur qui n'était pas en pleine forme !

Catégorie B

Promotion au grade de rédacteur : il y a bien 5 promotions. La 5ème est notre collègue Monique Breuil de la direction des services sociaux territorialisés.

Catégorie A

Avancement au grade de conseiller socio éducatif supérieur (nouveau grade) : 5 avancements possibles, 20 promouvables et finalement 3 promus : Catherine Lecointre (MDD Resistance Limousine), Catherine Delavigne

(MDD Sud Haute Vienne), Marie Christine Pasquier (MDD Nord Agglo)

Avancement au grade d'administrateur général (nouveau grade) : Jean Luc Bourguignon (DGS)

Le nombre de promouvables en attaché de conservation : n'est bien sur pas de 310 comme cela était indiqué. Mais il y avait 3 agents promouvables, 1 promotion possible et malheureusement le choix du CG a été de ne promouvoir personne.

Le total des avancements et promotions s'établit donc à : 111 + 6 réinscriptions (hors avancement dans le cadre d'emploi de rédacteur)

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU 31 JANVIER 2014

Titulaires présents pour la FSU : Véronique ASTIER Daniel CLEREMBAUX, Jennifer BARTHOLOMEW, Catherine DOURRON, Catherine PRADIGNAC

Ordre du jour :

Tableau des emplois / Adaptation de l'organisation de la direction des systèmes d'information
Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire : bilan d'étape / Point sur le contrat collectif de prévoyance / Mise en place du COS : Mise à jour des heures syndicales

Points de l'ordre du jour déposés par la FSU :

Poste de titulaire remplaçant service social / Fonctionnement des ateliers du parc / Tarification des demi-pensions des assistants familiaux / Avenir du PLIE rural et des emplois liés à ce plan

1/ TABLEAU DES EMPLOIS

REDEPLOIEMENT ET TRANSFORMATION D'EMPLOIS PERMANENTS

1-1 / 1 poste d'ingénieur (SATESE) vers la DSI Intervention FSU : cette suppression d'un emploi d'ingénieur, alors qu'un second poste sera vacant à moyen terme pose la question des moyens que veut consacrer le Conseil général au SATESE. La création et le développement du service il y a plus de 20 ans ont été des choix très positifs pour les communes et les citoyens.



Le DGS a convenu que cette question soit

évoquée à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre.

1-2 / Un emploi d'adjoint technique du collège de St Junien vers celui de Nexon.

Comme pour Bellac, le collège de St Junien est considéré par l'administration comme surdoté (+3,86 ETP). Donc à chaque départ (mobilité ou retraite), le poste est perdu pour ce collège et ventilé vers un autre collège qui serait sous doté.



L'attribution du poste à Nexon (-1,13ETP) est

légitimé dans le document par la présence dans ce collège "d'une cuisine satellite" qui "induit des contraintes et des exigences de services spécifiques". C'est ce qui s'appelle « déshabiller Pierre pour habiller Paul ».

Qui fera le travail de l'agent non remplacé à St Junien ?

D'autant que maintenant l'Education nationale veut fermer deux classes à Nexon, ce qui provoque la colère légitime des parents et des enseignants. Il y a là une réflexion à avoir au delà de l'application brute de chiffres qui recouvrent d'abord des réalités humaines et matérielles.

1-3 / 2 emplois d'assistants socio éducatifs du CDEF repris dans les effectifs du Conseil général pour créer un emploi de rédacteur et un emploi d'assistant socio éducatif

Intervention FSU : Nous rappelons l'engagement du Conseil général à ne pas diminuer les effectifs des personnels du CDEF. Il est répondu que ces deux postes sont ceux du FAR (placement familial d'urgence), service aujourd'hui supprimé. Les deux travailleurs sociaux qui les occupaient ont postulé et ont été affectés sur des postes vacants en MDD sociales. Les 2 emplois sont maintenant récupérés dans les services du CG.

- **le poste de rédacteur** est affecté pour "consolider le secrétariat et la gestion administratif de l'accueil familial"

- **le poste d'assistant socio éducatif** est affecté au renfort du travail en placement familial

Ce nouveau poste administratif confirme la réorganisation administrative du placement familial qui mérite une discussion avec les représentants des personnels. Quant au poste en placement familial il vient renforcer un secteur en forte suractivité.



Pour le CDEF, nous sommes inquiets sur son avenir. Nos collègues, avec la FSU, se sont mobilisés récemment pour alerter les conseillers généraux Des réorganisations importantes sont à nouveau en cours. Le CDEF est un outil indispensable pour la protection de l'enfance, il faut le protéger.

1-4 / TRANSFORMATION SUITE A LA CAP

Nombre	Cadres emplois actuels/grades	Nouveaux cadres emplois / grades
2	Médecin 1 ^{ère} classe	Médecin hors classe
3	Attaché principal	Directeur territorial
1	Rédacteur	Attaché
3	Adjoint administratif	Rédacteur
1	Adjoint technique des établissements	Technicien
1	Agent de maîtrise	Technicien

Intervention FSU : Lors de l'arrivée des 300 collègues issus de l'Education nationale, nous avons demandé une harmonisation de leur situation avec ceux du Conseil général (primes, NBI, avancement de grade...). Des progrès importants ont été obtenus (primes, NBI, possibilités de changement de grade) mais le débat sur les conditions d'accès au grade technicien,

comme au dernier grade d'adjoint technique ont été refusés ou sont restés opaques. Nous demandons, mais ce n'est pas la première année, que des critères objectifs soient pris en compte pour établir le tableau de classement et qu'ils soient au cœur du débat (nombre de rationnaires, personnels à encadrer, responsabilité spécifique).

Réponse du DGS : cette question sera traitée lors de la prochaine réunion sur les conditions de

changement de grade (logique d'emploi et logique de carrière). A suivre donc.

1-5 / TRANSFORMATIONS SUITE A REUSSITE A CONCOURS

- **Un emploi du cadre d'emploi des assistants socio-éducatif en emploi de conseillers socio-éducatif** à la MDD des portes ferrées, poste d'adjoint PA – PH

- **Un emploi occasionnel de technicien territorial en emploi permanent d'ingénieur territorial** au pôle déplacement/mission LGV

Intervention FSU : ces deux transformations sont une satisfaction pour des agents qui sont lauréats de concours difficiles. Nous demandons au Conseil général, au regard des décisions gouvernementales sur la LGV Limoges Poitiers (priorité à l'investissement sur les lignes existantes), quel sera l'avenir de nos 3 collègues qui travaillent dans ce service ? Pas de réponse formalisée.

1-6 / 5 CREATION D'EMPLOIS D'AVENIR POUR REMPLACER LES DEPARTS EN RETRAITE DE FONCTIONNAIRES POUR LA FSU C'EST NON !

Initialement il était convenu que les 10 emplois d'avenir seraient affectés sur des postes supplémentaires ; des postes qui seraient créés ensuite au tableau des effectifs pour être pérennisés Cette solution permettait formation, tutorat, perspective de carrière.

Il y a 4 mois, 5 contrats d'avenir supplémentaires étaient annoncés, mais "en prévision de départ en retraite". Nous avons alors émis les plus grandes réserves sur ce que cela signifiait concrètement. Et nous avons raison. Des emplois ont été recrutés pour remplacer des départs en retraite.

Maintenant, il nous est proposé sans aucun état d'âme de recruter 5 nouveaux contrats d'avenir supplémentaires (MDD techniques et collèges) qui seront « compensés par des départs en retraite

Cette annonce est non seulement maladroite, mais elle est contraire à l'esprit de la loi et de l'engagement pris devant les représentants des personnels pour les contrats d'avenir.

Les emplois d'avenir ne sont pas une aubaine accordée aux collectivités pour se faire financer par l'Etat (75% du taux horaire brut du SMIC) des emplois rendus vacants par des départs en

retraite. La note du ministère du travail précise que ces emplois sont affectés prioritairement "*dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois et susceptibles d'offrir des perspectives de recrutements durables (...)* les filières vertes et numériques, le secteur social et médico-social, le secteur des aides à la personne, le secteur de l'animation et des loisirs, le tourisme. "



Liberté • Égalité • Fraternité
Libéralisme Inégalités Rentabilité

ÉQUILIBRE PRÉCAIRE

Ces décisions sont déplorables. Elles mettent en difficultés des équipes et des jeunes salariés qui ne peuvent assurer par exemple leur tour d'astreinte en MDD techniques faute de détenir les permis nécessaires du fait qu'ils sont affectés sur des postes vacants sans tuilage, ni formation préalable

La FSU n'a pas rejeté les emplois d'avenir, au contraire, elle a demandé que nos jeunes collègues aient toute leur place dans la collectivité, possèdent les mêmes droits que les autres agents. La FSU agit de la même manière et avec énergie pour la pérennisation de la totalité des 20 emplois jeunes, il y a maintenant plus de 10 ans. Tous les collègues qui ont occupé des emplois jeunes et qui travaillent toujours au Conseil général peuvent en témoigner.

Les 10 premiers emplois d'avenir étaient des emplois supplémentaires. Maintenant les 10 autres vont servir à remplacer des fonctionnaires partis en retraite par des précaires au traitement financé à 75% par l'Etat. Là nous ne sommes plus d'accord car c'est un détournement indiscutable de la volonté du législateur. Et que l'on ne nous vienne pas nous parler de GPEC, gestion prévisionnel le des emplois et des carrières car pour l'occasion cette décision est un désaveu de toute politique de ce genre.

2/ ADAPTATION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATON

M. Toulotte, Directeur des systèmes d'information est venu nous présenter le nouvel organigramme, visant à "clarifier" au sein de la DSI les fonctions de chacun, "officialiser une organisation déjà en place" et surtout à créer un nouveau secteur : « applications

transversales/décisionnel/SIG/GED » à la tête duquel sera positionné le poste redéployé du SATESE. Nous avons dit qu'il était nécessaire de préciser les perspectives de carrières, des postes à responsabilité. Nous demanderons à la DGS de mettre cela au menu de notre prochaine réunion.

3/ PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE (Loi du 12 mars 2012) / BILAN D'ETAPE

RAPPEL DU PLAN :

52 emplois sont ouverts pour les années pour les années 2013, 2014 et 2015; + 18 agents affectés sur des besoins "non permanents" et remplissant les conditions d'ancienneté sont considérés "comme prioritaires" sur des recrutements à venir. Cela permet théoriquement à 70 collègues d'intégrer le statut de la fonction publique

Pour 2013 : 8 nominations ont été réalisées : 1 intégration directe (adjoint administratif) et 7 stagiaires suite à réussite à l'examen professionnel (2 rédacteurs, 2 techniciens, 2 adjoints techniques de 1ère classe des EE, 1 assistant de conservation du patrimoine pal. de 2ème classe.

9 agents sur des emplois non permanents ont été titularisés (4 adjoints administratifs, 3 adjoints techniques, 2 assistants socio éducatifs); soit un total de 17 agents

Pour 2014, 33 ouvertures sont prévues (1 rédacteur principal de 2ème classe, 10 rédacteurs et 22 assistants socio-éducatifs). L'examen professionnel sera organisé la seconde quinzaine

de mai 2014 par le Centre de gestion de la Haute Vienne pour des résultats début juin.



Ces recrutements concernent les "référénts autonomie", en CDI, suite à la reprise de leur activité en 2011 après la dissolution des associations dans lesquelles ils œuvraient.

Pour bon nombre de collègues le texte de loi qui autorise leur accès à la titularisation leur faire perdre une part importante de leur rémunération mensuelle en cas de titularisation et cela parfois pendant de longues années. La FSU a questionné la Préfecture sur l'interprétation qu'elle faisait des conditions légales défavorables à la reprise de

l'ancienneté des non titulaires de catégorie B (aucune reprise d'ancienneté de services privés n'est prévue !). La Préfecture a confirmé ces dispositions. Des collègues feront sûrement le choix de garder leur contrat actuel (CDI avec révision de la rémunération tous les 3 ans) pour ne

perdre parfois des sommes très importantes pendant de longues années.

Pour 2015 : il restera 11 agents de catégorie A à titulariser.

4/ CONTRAT COLLECTIF PREVOYANCE : COMPLEMENTER

Complémenter

Au 1er janvier 2014, le nombre d'adhérents enregistrés est de 543, dont 67 avec demande de souscription à l'option invalidité ». 140 sont donc des nouveaux adhérents. Compte tenu du gros retard de la MNT à transmettre les listes d'adhérents et les informations nécessaires, les prélèvements n'ont pas pu être réalisés sur les paies de janvier; Le tout sera régularisé sur le salaire de e février.

D'autre part, nous apprenons que la participation de l'employeur de 10 euros (Complémentaire Santé et contrat de prévoyance) est considérée comme un avantage en nature. Cela signifie que pour les agents relevant du régime spécifique de la fonction publique (titulaires à plus de 28 heures) il sera prélevé CSG et RDS

Pour les agents relevant du régime général non titulaires, fonctionnaires à moins de 28 heures), l'ensemble des cotisations sociales, y compris retraite sera prélevé sur la partie employeur.

En plus d'être considérée comme un avantage en nature, cette aide sera intégrée dans le revenu imposable.

Commentaires FSU : Il est scandaleux que les agents et les employeurs qui participent à la mise en place d'une protection complémentaire se voient ainsi "rackettés" par l'Etat et l'URSSAF, même s'il s'agit de petites sommes, alors que justement ces accords sont là pour les protéger de ce qui n'est pas garanti par l'Etat ou la sécurité sociale.

Il n'empêche que nous encourageons tous les collègues à adhérer à COMPLEMENTER, s'ils n'ont aucune assurance de garantie de salaire et de primes. Nul, quel que soit son âge n'est à l'abri d'un ennui grave de santé ou d'un accident de la vie. C'est non seulement se protéger mais aussi protéger ses proches, pour une somme mensuelle modique.

5/ MISE EN PLACE DU COS / STATUTS / MOYENS C'EST POUR BIENTOT

Les élus au CTP (FSU et CGT) qui constituent, la première année, le Conseil d'administration du COS ont déposé les statuts et élu le premier bureau.



L'ensemble des moyens (la subvention annuelle, les locaux, le 1/2 temps mis à disposition de

l'association, l'usage des véhicules, les assurances, les moyens informatiques-accès intranet,...) ont été débattus. Après ajustement, la convention sera signée prochainement entre la Présidente du CG et le Président du COS qui est François PHILIPPE (Pôle développement emploi insertion).

Nous nous donnons le premier trimestre, avec la personne qui sera mise à disposition par le CG, pour proposer à tous les salariés d'adhérer sur la base d'un catalogue d'activités (voyages, locations, découvertes d'activités sportives, de loisirs) et de prestations (tarifs préférentiels pour des activités culturelles, sportives ou de loisirs).

L'adhésion est fixée à 10 euros pour l'année.

Nous vous reparlerons du COS dans les prochaines semaines qui, nous n'en doutons pas, apportera du mieux vivre ensemble dans notre collectivité.

En attendant nous recherchons un logo, un concours est lancé, avis aux artistes qui peuvent faire parvenir leurs propositions au Président du COS.

6 : SECOND POSTE DE TITULAIRE REMPLACANT DE SERVICE SOCIAL / REFUS !

Lors de la réorganisation de septembre 2012, un poste de titulaire remplaçant avait été provisoirement redéployé sur la MDD de Beaubreuil et l'administration nous avait promis de recréer ce poste de remplaçant l'année suivante.

"L'administration nous répond maintenant qu'elle ne s'est jamais engagé dans ce sens (sic !!!) et que, après évaluation de l'affectation du poste de volant sur l'année 2013, les titulaires remplaçants ne sont peut être pas la meilleure réponse aux besoins du secteur. "

La FSU, soutenu par la CGT, n'a pas rêvé en 2012.

Dans le cadre de la dernière réorganisation un poste de services social faisait cruellement défaut sur la nouvelle MDD de Beaubreuil. L'administration a alors proposé, lors du comité de suivi, de prendre ce poste sur le pool de 2 titulaires remplaçants du service social, mais en promettant que celui ci serait créé l'année suivante, soit un poste supplémentaire !

L'administration joue l'amnésie, mais nous soutenons que l'engagement pris était clair, et demandons aujourd'hui à ce qu'il soit respecté pour l'intérêt de la continuité du service public.

7/ PLAN LOCAL D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (PLIE) : LE PLIE RURAL MENACE

Malgré un document fourni par l'administration expliquant que l'avenir du PLIE n'était pas de la compétence des débats du CTP (ce qui est faux), les élus FSU ont pu rappeler l'important travail réalisé par les services et les agents titulaires ou non en charge des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Nous avons particulièrement évoqué le PLIE rural (toutes communes hors Limoges métropole) qui est porté par le Conseil général.



L'administration n'a donné aucune assurance sur le maintien du dispositif de PLIE ni rural, ni sur l'agglomération.

Elle a annoncé qu'elle continuerait à assurer sa mission d'insertion mais sans autre information, ni sur les finances, ni sur les moyens humains (5

agents actuellement), évoquant une convention avec pôle emploi. Il nous a été surtout **confirmé la suppression des emplois de 2 collègues non titulaires dans les semaines qui viennent.**

Nous n'obtiendrons aucune autre information. Et pourtant le PLIE rural a été de multiples fois valorisé par le Conseil général. Que se passe-t-il ? Veut-on changer ou tout simplement éliminer une équipe qui gagne ? N'est ce pas la vocation du département d'être aux côtés des personnes sans emploi et cela plus particulièrement en milieu rural ou l'isolement et la mobilité sont plus difficiles. Il nous a semblé que des conseillers généraux n'étaient pas tous informés des menaces sur l'avenir du PLIE.

La FSU dès que possible va rencontrer les salariés concernés et tous ceux qui sont attachés à l'existence du PLIE pour défendre un service public de proximité et efficace.

8/ HARMONISATION DU TARIF A 2 EUROS POUR TOUTE LA RESTAURATION SCOLAIRE DES ENFANTS ACCUEILLIS CHEZ LES ASSISTANTS FAMILIAUX

Dans le guide des assistantes familiales, il est prévu que le tarif social appliqué depuis la rentrée scolaire dans les restaurants des collèges le plus faible soit de 1,50 euros. Ce



tarif avait été mis en avant par le CG pour justifier qu'il maintenait au tarif le plus bas l'indemnité journalière versée aux enfants accueillis. Une

indemnité largement amputée par le forfait de 20 kms par jour non remboursé aux familles. Or c'est le tarif social de 2 euros qui a été appliqué. Le Conseil général a prétexté un problème de communication entre les directions !

Malgré tout, le fait que nous ayons soulevé cette affaire a permis que le Conseil général prenne la décision de rembourser désormais tout montant supérieur à 2 euros, qu'il soit facturé par un lycée, une école maternelle ou primaire aux assistants familiaux. C'est une bonne nouvelle, car dans l'ensemble les tarifs de la restauration scolaire sont supérieurs à cette somme.

ACTIVITE DU GARAGE DU PARC

Nous avons soulevé le problème de la disponibilité du matériel en stock et des pièces détachées pour effectuer les réparations en temps et en heure sur le parc de véhicules. L'administration a mis en avant la nécessité pour elle de passer des marchés, que nous avons un stock immobilisé pour 200 000 euros, et que des pièces ne seraient plus utiles du fait que des pièces en stock ne seraient plus utiles du fait du changement des modèles de véhicules utilisés.

La FSU a mis en avant des dysfonctionnements concrets ou des véhicules rattachés à des MDD

techniques en période hivernale ont été renvoyés dans leurs antennes sans avoir pu être réparés ; ce qui met le service public à la merci de pannes intempestives, voir menace la sécurité des utilisateurs (pneus, batteries usées non remplacées..). Le Conseil général ne semble pas prendre la mesure des difficultés actuelles de fonctionnement du parc et a tendance à remettre en cause la qualité professionnelle des agents. C'est un mauvais choix qui ne va pas améliorer la situation. .

REJOINGNEZ LA SECTION FSU DU CONSEIL GENERAL

Nom : Prénom :

Pôle : ; MDD, Collège, Service :

Je souhaite adhérer à la FSU. Le montant de la cotisation est égal à 0,75% du traitement net sans les primes. Les 2/3 du montant de la cotisation annuelle sont déductibles de votre montant d'imposition. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, vous recevrez du fisc du crédit d'impôt. Exemple **Alors franchement, adhérez à la FSU c'est non seulement un geste solidaire mais un encouragement et des moyens pour celles et ceux qui donnent de leur énergie pour vous défendre.**

Exemple pour un salaire de 1500 € net sans les primes :

Cotisation mensuelle : 11,25 €, crédit d'impôts annuel déduit ou remboursé : 90 euros

Soit une cotisation mensuelle revenant à 3,75 € par mois !

Bulletin à retourner à Section FSU des personnels du Conseil général : Hôtel du Département 11, Rue François Chénieux CS 83 112 87031 LIMOGES CEDEX 1